



INTERREGION DE DIJON



## COMPTE-RENDU DES CAPL RECOURS 2013

Vous trouverez en fin de compte rendu les déclarations liminaires lues en début de CAPL.

**Rappel : la CGT revendique la suppression du système d'évaluation/notation. Ce système pervers participe à l'individualisation des conditions d'exercice de l'activité professionnelle, des rémunérations et des carrières des personnels.**

**Les élus CGT ont, comme à leur habitude, examiné et défendu l'ensemble des dossiers présentés lors de cette CAPL.**

**Chaque agent, concerné par un recours, a le droit de demander communication de la partie du procès-verbal de CAPL le concernant.**

### CAPL n°1 (Cat A)

La baisse du nombre d'agents ayant formé un recours par rapport à l'année dernière (8 recours en cadencement en 2012) est due à l'abandon par l'administration de la règle des 10% d'agents pouvant bénéficier de 3 mois de réduction. Cela a donc permis de récompenser plus d'agents. On ne peut que louer cette prise de position de notre administration tant cette notion de

"super agent" mettait mal à l'aise. A-t-elle enfin compris qu'il n'y a rien à gagner à monter les agents les uns contre les autres. Pour 2013, 3 mois étaient à distribuer. 3 inspecteurs ont formulé un recours en cadencement. Aucun n'a été établi au titre des appréciations phraséologiques. La répartition géographique des agents est la suivante : 2 recours pour la Bourgogne et un pour la Franche-Comté.

Siégeaient pour la CGT :

Arnaud BOUGEOT, Catherine AVRIL et Gérald LIEZ (Expert).

## CAPL n°2 (Cat B)

Les 26 et 27 septembre 2013, à partir de 13h30, s'est tenue la CAPL n°2 concernant les recours en évaluation des agents de catégorie B de l'Interrégion de Dijon.

Pour 2013, 3 mois étaient à répartir. Le nombre de recours est stable par rapport à 2012 : 17 dossiers présentés (9 en CP, 2 en C1 et 6 en C2). Un seul dossier portait sur le cadencement et les appréciations phraséologiques. Le reste des demandes était uniquement axé sur le cadencement.

La difficulté rencontrée par nos élus tenait au nombre de mois disponibles pour ces 17 dossiers.

Lors de cette CAPL, la CGT a souligné la qualité des dossiers défendus, regrettant que des agents compétents et investis dans leur travail soient obligés de faire des recours en évaluation! La CGT a répété à plusieurs reprises que l'encadrement se devait d'expliquer aux agents pourquoi ils obtenaient un cadencement moyen ou d'un mois avec des appréciations phraséologiques excellentes. Le DI a acquiescé et a dit qu'il relayerait la demande.

Comme en Catégorie A cette année, le DI a préféré répartir l'ensemble des mois à sa disposition. En limitant le nombre d'agents bénéficiant de 2 et 3 mois, 72% des agents de catégorie B ont obtenu une réduction de cadencement.

Les 3 mois à distribuer ont été répartis de la manière suivante : 1 pour les C1/C2 et 2 pour les CP

Siégeaient pour la CGT :

Bernard CLERC, Françoise RAYNAUD, Charles DEBOISVILLIERS, Christophe BILLARD, Pascale PARETI et Hervé AUGRIS (expert).

### **CAPL n°3 (Cat C)**

193 agents étaient à évaluer dans l'Interrégion de Dijon contre 218 en 2013, soit 25 agents de moins, cette baisse est la conséquence des suppressions d'emplois en douane

11 dossiers ont été examinés ( 5 Bourgogne, 3 Centre, 3 Franche Comté), pour 3 mois à distribuer

**AC1 / AC2** : les 2 recours sur la phraséologie ont obtenu satisfaction.

**ACP2** : les 2 dossiers examinés portaient à la fois sur la phraséologie et sur le cadencement.

Pour ces 2 recours les appréciations phraséologiques ont été modifiées, mais aucune réduction de mois n'a été attribuée.

**ACP1** : 6 agents avaient fait un recours sur le cadencement, 3 dossiers ont obtenu une réduction d'un mois.

Un agent ayant fait un recours sur la phraséologie n'a obtenu aucune modification.

Siégeaient pour la CGT :

Estelle Barbier, Jean-Charles COUREL, Joël CHABERT, Hervé AUGRIS, Didier BOURIGAULT et Françoise RAYNAUD (expert).

Nous invitons l'ensemble de nos collègues qui ont vu leur dossier rejeté en CAPL à faire un recours auprès de la CAPC compétente.

Chaque collègue aura été prévenu du résultat positif ou négatif de son recours individuellement. Nous restons à leur disposition s'ils veulent poursuivre en CAP Centrale.

**Déclaration préalable à la CAPL n° 2 des 26 et 27/09/2013**  
**recours en évaluation catégorie B**

Monsieur le Président,

Vous convoquez ce jeudi 26 septembre 2013 les élus de catégorie B à la CAPL n°2 concernant les recours en évaluations des contrôleurs de 2ème et 1ère classe, ainsi que demain vendredi 27 pour les recours des contrôleurs principaux.

Le contexte économique et social de cette réunion paritaire semble toujours le même depuis des années et la CGT le répète pour la énième fois dans cette instance : casse du Service Public douanier par des suppressions d'emplois improductives et dogmatiques, management inexistant ou incompris et donc mal appliqué par les encadrants, course effrénée aux résultats au-delà de tout bon sens quand on connaît la spécificité de nos métiers douaniers... sans parler de l'individualisation voulue des carrières des fonctionnaires dont on détourne la volonté de bien faire et le professionnalisme par une mise en concurrence des agents.

Comment la Direction Générale a t' elle géré l'annonce édifiante de ces millions d'euros d'argent liquide saisis par nos collègues aux frontières, preuve s'il en est de notre efficacité à lutter contre la fraude, même fiscale ? Rien, aucune communication, pas de synthèse de presse spéciale...il faut donc attendre les déclarations d'un ancien inspecteur des douanes interrogé par le quotidien Le Parisien-Aujourd'hui qui demande que "le pouvoir répressif des douaniers soit renforcé" ! Cette affirmation ne va pas dans le sens des politiques douanières françaises et européennes : pour s'en convaincre, il faut lire le compte-rendu des rencontres de Bercy organisées fin juin qui ont prôné la dérégulation et l'accompagnement des entreprises en abordant du bout des dents le contrôle en fin de rencontre. Un autre discours est cependant possible, celui qui a été porté avec succès par la CGT et les autres organisations syndicales lors des Etats Généraux de la Douane qui se sont tenus le dix-huit septembre dernier au CESE au palais d'Iéna.

Mais ces aspects généraux ne doivent pas cacher la réalité des conditions de travail en douane. La CGT vous rappelle aujourd'hui que la souffrance au travail parmi nos collègues se fait de plus en plus criante, tout comme chez les salariés

en général. Ainsi, pour continuer dans les citations qui font état de fait, on peut lire dans le Marianne n°853 les éléments suivants qui devraient en faire réfléchir plus d'un : le World Economic Forum, organisme que l'on ne pourra pas taxer de dangereux révolutionnaire marxiste puisqu'il organise Davos, classe la France 137ème sur 144 pays pour ses rapports employeurs-employés ; on apprend également que "la France est le pays développé où les relations au travail sont les plus mauvaises" ; ayant le "sentiment d'être méprisés, les salariés sont minés par un double discours, car on leur parle collectif tout en les jugeant individuellement sur leurs performances..."; "les gens souffrent du déni des compétences et d'un système de récompense faussé" ...etc, etc. Pourtant, lorsqu'on les interroge, "les français mettent en avant les notions d'accomplissement de soi, de fierté" à propos de leur travail dont la valeur est anéantie quand "la rivalité entre employés est aiguisée à coups de primes". Ces citations collent parfaitement aux conditions de travail en douane, et nous les aurons à l'esprit pendant toute cette CAPL. Nous espérons que vous aussi, Monsieur le Président.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL, la CGT réitère le seul principe qui assure neutralité et égalité de traitement aux agents, à savoir le principe de la linéarité de carrière dans chaque corps et chaque grade avec avancement aux conditions statutaires.

La CGT prend acte enfin des efforts fournis par vos services afin de nous communiquer au mieux les documents de travail en temps et en heure, ainsi que de la durée de la CAPL établie sur deux jours pour un meilleur dialogue sur les dossiers de nos collègues.

Nous souhaiterions connaître, Monsieur le Président, le nombre de mois que vous avez à répartir pour cette CAPL.

Les élus CGT de la CAPL n°2

**Déclaration liminaire à la CAPL n°3 du 11 septembre 2013 :**  
**recours en évaluation 2013**

Monsieur le Président,

vous convoquez ce jour les élus de la CAPL n°3 pour les recours en évaluation concernant l'année 2012 ; cette commission paritaire a lieu dans un contexte de fraude fiscale avérée révélée par le journal Le Parisien-Aujourd'hui du dimanche 8 septembre 2013. En effet, l'article dévoile une augmentation exponentielle des saisies d'argent effectuées par la Douane de l'ordre de 500 % par rapport à l'année précédente. Les autres médias ont fortement relayé cette information les jours suivants sans que la DG n'intervienne. Il semble que cela dérange politiquement. Comment justifier la perte de 400 emplois annuels dans de telles conditions ? Pourquoi rester dans une telle logique de suppressions d'emplois douaniers alors que des mallettes de billets circulent allègrement ? En particulier quand les sommes récupérées ne représentent que 10% des devises exportées illicitement !

Par ailleurs, dans cet environnement de stress inhérent à ces suppressions d'emploi, l'administration aggrave ce mal-être en pratiquant une évaluation des agents individualisée créatrice de rivalité alors que le travail collectif doit rester une valeur prépondérante. Des études de l'OCDE confirment cette évolution, et établissent en effet clairement que les salariés français souffrent de cette gestion humaine de plus en plus centralisée ainsi que du manque de reconnaissance et de communication de la part de cadres déconnectés du terrain.

Symbole de ce malaise, les douaniers de catégorie C sont ostracisés comme le démontre la tenue de l'examen professionnel de contrôleur pour cette année 2013 : alors que les accords de Montreuil avaient prévu 80 places par le biais du concours professionnel pour l'accès à la catégorie B, les promotions ne seront que de 26 ! Doit-on là encore comparer ces promotions avec celles des catégories supérieures ? Quid du "repyramidage" annoncé pour les salariés de notre administration à faible revenu ?

C'est dans cette ambiance délétère que nous vous rappelons que le Ministère vous enjoint à organiser un CTSD spécifique au CHSCT chaque année, ce qui n'a jamais été fait dans la DI de Dijon.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL, la CGT réitère le seul principe qui assure neutralité et égalité aux agents, à savoir le principe de la linéarité de

carrière dans chaque corps et chaque grade avec avancement aux conditions statutaires.

Vous comprendrez alors pourquoi, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaire, les douaniers se sont joints mardi 10 septembre 2013 aux cortèges constitués des salariés du Public et du Privé, des Privés d'Emplois et des Retraités, condamnant ainsi les politiques d'austérité successives en matière d'emploi, de salaires et de retraites.

Vous comprendrez aussi que face à la politique de destruction massive du service public douanier, les organisations syndicales aient mis en place les Etats Généraux. Mardi 18 septembre 2013, douaniers, acteurs de la vie sociale et politique, consommateurs et citoyens, se retrouveront à Paris au Comité Economique Social et Environnemental pour un grand débat sur notre administration.

Nous terminerons nos propos en vous demandant, Monsieur le Président, le nombre de mois que vous avez à répartir pour cette CAPL.

### Les élus CGT en CAPL n°3



<p>Pour renforcer la démarche Et l'action revendicative Fondées sur la démocratie et l'unité</p>	<p>NOM : ..... PRENOM : ..... DIRECTION : ..... AFFECTATION : ..... GRADE : ..... ECHELON..... TEMPS PLEIN / PARTIEL : ..... % ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE : ..... ..... ..... .....</p>
	<p>Le ..... (Signature)</p>

**JE ME SYNDIQUE A LA CGT**

A découper et à remettre à un responsable SNAD-CGT.